



Volume 24, numéro 7 / 23 mars 2021

L'état de la négociation et l'utilisation du mandat de grève

Une brève chronologie

En janvier dernier, à l'instar de tous les syndiqués de la CSQ qui œuvrent dans les réseaux de l'éducation et de la santé, les membres du SEDR-CSQ étaient appelés à se prononcer sur un mandat de grève de 5 jours à utiliser selon la conjoncture de la négociation. Le 1^{er} février, la Centrale dévoilait [publiquement](#) que ses membres avaient appuyé à 73 % l'octroi d'un mandat de grève. Or, le lendemain, Sonia Éthier et Josée Scalabrini, respectivement présidentes de la CSQ et de la FSE, étaient conviées à une rencontre avec le ministre de l'Éducation et la présidente du Conseil du trésor. Cette dernière a alors exprimé son désir de conclure une entente, qui à l'instar de celle conclue avec la FIIQ, changerait le visage de l'éducation. À l'occasion du Conseil fédéral des 3, 4 et 5 février, et de celui extraordinaire du 9 février, les 34 syndicats de l'enseignement qui composent la FSE ont mandaté l'équipe de négociation afin de s'inscrire dans une démarche exploratoire dite « sous cloche de verre » à une « table rehaussée » dédiée exclusivement au personnel enseignant. L'objectif étant d'obtenir un règlement permettant une amélioration notable des conditions de travail au regard de la tâche, de la composition de la classe, de la précarité et de l'entrée dans la profession. De plus, en matière d'attraction, de rétention et de valorisation de la profession enseignante, le redressement salarial doit obligatoirement faire partie d'une entente de principe satisfaisante. Lors du conseil des déléguées et délégués du SEDR-CSQ le 23 février dernier, les détails de l'actualisation du mandat de négociation ont fait l'objet d'une fine présentation.

L'état de la négociation

Après quelques séances de négociation à la « table rehaussée », la métaphore des deux univers parallèles est sans doute celle qui illustre le plus adéquatement le constat de la négociation. Alors que la pénurie de personnel enseignant est plus criante que jamais, que les démissions et les cris du cœur se multiplient, certains objectifs patronaux ne répondent assurément pas au souhait d'améliorer les conditions de travail. Ainsi, pour le gouvernement, le décloisonnement de la tâche ayant pour objectif de « décadenasser » les 27 heures et abolir le travail de nature personnelle (TNP) demeure une cible prioritaire et incontournable. Au surcroît, la partie patronale souhaite introduire une disposition prévoyant que toutes les tâches, fonctions et attributions prévues d'une façon ou d'une autre dans la convention collective sont réputées payées et incluses dans la rémunération annuelle globale. Pourtant, depuis le dépôt des demandes syndicales en octobre 2019, la FSE propose une avenue simple permettant d'accorder davantage d'autonomie en convertissant une heure de tâche complémentaire (TC) en une heure de travail de nature personnelle (TNP). Cette proposition est à coût nul et elle ne diminue en rien le temps de présence dans les établissements scolaires. Or, la fermeture des représentants patronaux est aussi formelle que totale.

Malgré ce portrait pour le moins déplorable, certains objets de négociation progressent positivement. À titre d'exemple, l'État consentirait à bonifier certaines enveloppes existantes afin de soutenir la composition de la classe. Vous pourrez en savoir davantage en consultant le dernier [Info-Négo de la FSE](#). Toutefois, dans la mesure où la progression de la négociation s'avère toujours insatisfaisante, l'enclenchement du mandat de grève risque de s'avérer nécessaire. D'ailleurs, les syndicats affiliés à la CSQ qui regroupent les salariés du réseau collégial débraieront le 30 mars.

Martin Hogue, président

« Les Aidants scolaires, des bénévoles pour nos écoles »

Vous aimeriez que votre personnel et vos élèves profitent de « l'aide à distance » des bénévoles?

Voici comment : le mouvement les Aidants scolaires offre maintenant le service « Aide à distance ». Ce service permet de jumeler un élève avec un/une bénévole compétent/e par visioconférence. Cela peut faire toute la différence dans le cheminement scolaire d'un enfant. De nombreux témoignages d'enseignants et de parents d'élèves confirment l'inestimable soutien que représente ce service dans le suivi académique de plusieurs jeunes.

Modalités

Nous vous proposons une offre tout à fait GRATUITE : deux de nos bénévoles accompagneront 2 de vos élèves, 2 fois par semaine, pendant 4 semaines. Nous avons présentement plusieurs bénévoles qui sont prêts à encadrer vos élèves qui ont besoin d'aide, surtout en lecture.

Pour profiter du service d'Aide à distance, c'est facile. Il suffit de:

- vous connecter sur le site: www.aidantsscolaires.com;
- choisir Aider à distance (2^e écran, vers le bas) et s'inscrire;
- un lien vous parviendra pour créer d'un seul clic une demande d'accompagnement à distance.



N'hésitez pas à explorer notre site au www.aidantsscolaires.com et à recommander nos services autour de vous. Si vous avez des questions : info@aidantsscolaires.com.

Au plaisir de travailler ensemble à la réussite de nos jeunes!

Lise Allard, Présidente fondatrice des Aidants scolaires

Formulaire de confidentialité à l'ÉDA et la FP

Engagement à la confidentialité dans le cadre des épreuves ministérielles à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle

Une nouvelle consigne visant à requérir à tous les enseignants et enseignantes ayant à « manipuler » les épreuves ministérielles de signer un « engagement à la confidentialité » a été nouvellement mise en application. Cette nouveauté découle de l'Info/Sanction 20-21-32 qui mentionne :

Ainsi, les intervenants scolaires qui sont concernés de près ou de loin par l'administration des épreuves ministérielles doivent s'assurer de tout mettre en œuvre pour que la confidentialité des épreuves et des informations liées à celles-ci soit préservée afin d'en garantir une administration uniforme.

La FSE-CSQ a soigneusement analysé le contenu du formulaire d'engagement à la confidentialité et toutes les informations qui y sont contenues sont des obligations conformes à la pratique dans les milieux, aux consignes habituellement transmises, aux lois applicables et à la convention collective. Sur cette base, il n'y a aucun problème à ce que les enseignantes et enseignants signent ce type de formulaire. Il n'ajoute aucune obligation qui n'était déjà présente dans le cadre de l'administration d'épreuves ministérielles.

Aussi, il semblerait qu'il y ait actuellement deux formulaires d'engagement à la confidentialité en circulation. Celui qui devrait être signé est le [suivant](#) :

<p>ENGAGEMENT À LA CONFIDENTIALITÉ</p> <p>CONCERNANT L'APPLICATION DES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PUBLIC OU PRIVÉ (231 et 249 de la Loi sur l'Instruction publique (RLRQ, I-13.3) 36 et 42 de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, E-9.1))</p> <p>ENTRE LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET</p> <p><small>(nom de l'établissement d'enseignement public ou privé et le code de l'organisme)</small></p>

<https://sedrcsq.org/wp-content/uploads/2021/03/Formulaire-Engagement-%C3%A0-la-confidentialit%C3%A9-%C3%89preuves-minist%C3%A9rielles.pdf>

Sources : FSE-CSQ et Maude Lamontagne

Protections RésAut, 35 ans de partenariat

Un bref historique

En assurance de dommages, tous les assureurs qui offrent des polices en assurance automobile et habitation doivent annuellement consacrer des sommes importantes en publicité afin d'attirer de nouveaux clients. Cette prémisse est l'une des considérations ayant guidé la réflexion d'intervenants au sein de la CSQ (CEQ à l'époque). En 1986, un partenariat fut conclu entre la Centrale et un assureur appartenant à Desjardins, soit La Personnelle. L'année 2021 marque les 35 ans de La Personnelle, le premier programme d'assurance auto et habitation destiné exclusivement aux membres d'une organisation syndicale. Depuis cette époque, les membres de la CSQ ont accès à des tarifs de groupe exclusifs et de protections personnalisées pour leurs assurances. **Évidemment, les économies réalisées par l'absence de campagnes publicitaires permettent de réduire la tarification des primes consenties aux membres.**



Quelques statistiques

Le régime des protections RésAut constitue la marque du partenariat entre la CSQ et La Personnelle. Près de 100 000 polices auto et habitation sont en vigueur avec plus de 51 000 assurés pour un total de 88 M\$ de volume-prime. D'ailleurs, 1 863 assurés maintiennent leurs polices depuis 1986. Le taux de rétention est exceptionnel dans l'industrie de l'assurance. Ainsi, 98 % des polices d'assurance en vigueur sont renouvelées.

Les surplus redistribués aux assurés

Lorsque des surplus sont accumulés par l'assureur, ceux-ci sont remis aux assurés. Concrètement, la somme de 3,595 M\$ a été redistribuée aux assurés en 2020. De plus en raison du contexte de pandémie et de confinement, l'assureur a effectué un remboursement partiel des primes pour un total 2,3 M\$.

Des avantages exclusifs

Vous pouvez maintenant demander une [soumission](#) tout au long de l'année afin de bénéficier des tarifs exclusifs qui ne sont pas offerts au grand public et des protections personnalisées qui allient choix, simplicité et rabais.

Combinez les avantages d'être membre chez Desjardins

L'Assistance routière Desjardins est offerte aux assurés chez La Personnelle qui sont membres chez Desjardins :

- ✓ Peu importe le véhicule que vous conduisez;
- ✓ Peu importe la personne qui conduit votre véhicule;
- ✓ 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;
- ✓ Partout au Canada et aux États-Unis.

Obtenez jusqu'à 5 services routiers d'urgence par année parmi les suivants :

- ✓ Remorquage et treillage;
- ✓ Dépannage-crevaisin;
- ✓ Survoltage de la batterie;
- ✓ Dépannage-clés;
- ✓ Livraison de carburant (coût du carburant en sus).



Martin Hogue, président

Retraite - Relevés du RREGOP et virage numérique

Virage numérique et dates prévues du dépôt des relevés du RREGOP

Retraite Québec, devance son virage électronique pour le service aux personnes visées par le RREGOP qui passera désormais par « [Mon dossier](#) ». Vous pourrez notamment transmettre un document par Internet.

Le relevé 2019

Retraite Québec vise toujours un dépôt du relevé de participation RREGOP 2019 en version numérique dans « [Mon dossier](#) » pour la fin mars ou le début avril 2021. Exceptionnellement, ce relevé sera uniquement disponible en ligne. Compte tenu d'un grand nombre d'envois à cette période de l'année et de la pandémie, il n'était pas possible pour Retraite Québec d'offrir la transmission par la poste. Il sera possible d'imprimer le document à partir de « [Mon dossier](#) ».

Le relevé 2020

Retraite Québec vise l'automne 2021 (possiblement en octobre) pour le dépôt du relevé numérique 2020 dans « Mon dossier ». Il sera possible d'opter pour la version papier transmise par la poste (relevés 2020 et suivants).

Outils et calculateurs

Vous pourrez notamment estimer le coût d'un rachat de service au RREGOP et calculez le montant de la rente de retraite auquel vous aurez droit à la date de fin d'emploi que vous envisagez.

Mon dossier

L'accès à « Mon dossier » se fait par le service d'authentification du gouvernement du Québec, ClicSÉCUR, qui sert à plusieurs autres services gouvernementaux : carnet de santé, déclaration de revenus, régime d'assurance parentale et Régime de rentes du Québec (RRQ). La CSQ a fait part à Retraite Québec que l'adhésion n'était pas très conviviale. Retraite Québec prévoit améliorer l'outil d'adhésion d'ici la fin 2021.

Plan de communication

Le plan de communication de Retraite Québec s'accroîtra dans les semaines à venir par différents moyens afin d'inciter les personnes visées par le RREGOP à adhérer à « Mon dossier » ainsi que de les informer de la disponibilité du relevé 2019. Il mettra aussi à contribution les organisations syndicales, les organisations représentant les personnes retraitées et les employeurs afin de relayer l'information, notamment en nous transmettant prochainement des outils à cet effet. C'est d'ailleurs la raison qui explique le présent texte.

Ajout de services pour 2021 et 2022 (prévisions de Retraite Québec)

- ✓ Ajout graduel de communications visant le RREGOP, ajout de documents du RREGOP (relevés de prestations, relevés d'impôt et état des dépôts), suivi des demandes en ligne;
- ✓ Notifications par courriel ou texto qui permettront d'aviser la personne du dépôt du relevé du RREGOP dans « Mon dossier », de l'évolution des étapes relatives à une demande, etc.
- ✓ Adaptation du format pour tablettes et cellulaires.

Sources : L'équipe retraite du Service de la sécurité sociale de la CSQ et Martin Hogue

La mobilisation se poursuit

Malgré l'existence d'une « table rehaussée » exclusivement dédiée au personnel enseignant. La progression de la négociation repose sur notre mobilisation. D'ailleurs, tel que mentionné en première page, l'exercice du mandat de grève est maintenant prévisible. Notre objectif collectif demeure d'obtenir un règlement satisfaisant. En ce sens, nous convions les membres à poursuivre les moyens de mobilisation et de pression suivants :

- ✓ Le port du t-shirt les jeudis et le maintien des opérations *Invasion numérique* et *On se déconnecte*;
- ✓ Le maintien des moyens *Ne touche pas à mes pédagoges* et *trop de rencontres* en participation passive lorsque les réunions ou formations sont assignées par le personnel de direction. Les réunions de l'équipe du plan d'intervention ne sont pas visées par ce moyen de pression.


MARTIN HOGUE
Président

